

Enjeux et perspectives de développement des Indications Géographiques au Brésil, une analyse à partir des deux produits de l'Etat du Minas Gerais.

D. Vitrolles; L. Mafra; C. Cerdan

(ISARA-CIRAD, France; Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro; CIRAD-INRA, France)

Comunicación aceptada por el Comité Científico del III Congreso Internacional de la Red SIAL "Alimentación y Territorios"

Copyright © 2006 de los autores. Todos los derechos reservados. Los lectores pueden hacer copias de este documento para fines no comerciales por cualquier método mecánico o digital siempre y cuando este anuncio de copyright aparezca en dichas copias.

ORGANIZAN:



PATROCINAN:



Thème : Certification de la qualité

Enjeux et perspectives de développement des Indications Géographiques au Brésil, une analyse à partir des deux produits de l'Etat du Minas Gerais

Delphine VITROLLES¹

Luiz MAFRA²

Claire CERDAN³

Résumé

Au Brésil, les indications géographiques sont reconnues par la loi fédérale de Propriété intellectuelle n° 9.279 de 1996, qui établit les conditions d'enregistrement des produits. La loi considère, selon l'article 176, deux types d'indications géographiques. Trois produits brésiliens sont enregistrés à ce jour, mais plusieurs organisations se portent candidates pour l'obtention d'une indication géographique. Notre article s'attache à s'interroger sur les conditions d'émergence de ces initiatives, sur les motivations des acteurs impliqués, sur le contexte institutionnel. Pour conduire notre réflexion, nous nous appuyons sur deux études de cas spécifiques, le café de *Cerrado*, le fromage de *Canatra* de l'Etat du Minas Gerais. Le premier a obtenu une indication de provenance en 2004, alors que le deuxième est encore au stade de la réflexion.

Mots Clés

Indication géographique, Brésil, agriculture patronale, agriculture familiale, développement rural, normes et réglementation

Introduction

Au Brésil, les indications géographiques sont reconnues depuis 1996, par la loi fédérale de Propriété intellectuelle n° 9.279, qui établit les conditions d'enregistrement des produits auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). La loi considère, selon l'article 176, deux types d'indications géographiques, l'indication de provenance (article 177) et la dénomination d'origine (article 178), (i) l'indication de provenance est le nom géographique d'un pays, ville, région ou localité ayant acquis notoriété comme centre de production, fabrication ou extraction d'un produit déterminé ou d'une prestation déterminée de service, (ii) la dénomination d'origine est le nom

¹ **Delphine VITROLLES** stagiaire ISARA-CIRAD (Institut Supérieur d'Agriculture de la Région Rhone-Alpes). CIRAD UFSC dvitrolles@gmail.com

² **Luiz Antonio Staub Mafra** est doctorant au CPDA/UFRRJ (Curso de Pós-Graduação em Desenvolvimento, Agricultura e Sociedade/ Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro, Brésil) lasmafra@ig.com.br.

géographique d'un pays, ville, région ou localité qui désigne un produit ou un service dont les qualités ou caractéristiques sont dues exclusivement ou essentiellement à l'environnement, incluant les facteurs humains et naturels.

Depuis la promulgation de la loi, trois produits brésiliens ont été enregistrés en tant que indication géographique : l'eau de vie -*cachaça do Brasil*, le vin *do Vale dos Vinhedos*, et le café *do Cerrado*. Les indications géographiques intéressent de nombreux agents du secteur agro-alimentaire. Plusieurs organisations de producteurs conduisent une réflexion autour de ce thème. D'autres ont d'ores et déjà déposé une demande d'enregistrement auprès de l'INPI et attendent l'issue de l'analyse de leur dossier. C'est le cas des producteurs de la viande *do Pampa Gaúcho da Campanha Meridional* de l'Etat de *Rio Grande do Sul*.

Ces premières expériences ont su relever des défis importants. Malgré une définition unique qui découle de l'accord ADPIC, les interprétations, entre différents pays voire au sein d'un même pays, divergent et aboutissent à des objectifs, des formes de mise en place, des promotions, des marchés différents. Les travaux réalisés dans le cadre du programme DOLPHINS⁴ mettent en évidence une hétérogénéité au sein des différents pays européens, entre les niveaux de qualité et de succès (Sylvander et al, 2005). Au Brésil, l'absence d'un cadre institutionnel et d'une politique publique de promotion des indications géographiques aux objectifs clairement définis, la méconnaissance de cette notion par les consommateurs et les producteurs brésiliens n'a pas rendu la tâche facile pour ces premières initiatives. Ces dernières ont donc accompagné la création des instruments institutionnels, l'interprétation des textes de lois, la définition des règles et des formes de contrôle. Elles sont le résultat d'un apprentissage collectif entre acteurs privés et acteurs publics, d'innovations organisationnelles et institutionnelles, et le test de nouvelles stratégies commerciales. Malgré leur nombre encore réduit, ces expériences marquent un tournant important pour le Brésil dans les politiques publiques de valorisation des produits agricoles et de développement rural. Elles serviront d'exemples ou de références pour l'implantation les indications géographiques à venir.

³ **Claire Cerdan**, chercheur invité UFSC Florianópolis Brésil ; Cirad UR Qualités et territoires, Sup'Agro-Cirad-Inra, UMR951 « Innovation », Montpellier, F-34000 France claire.cerdan@cca.ufsc.br

⁴ Une présentation du projet Dolphins est disponible sur le site « origin-food.org »

Il faut cependant qu'elles s'avèrent être légitimes (production d'externalités et de biens publics) et crédibles sur les marchés (systèmes de contrôle efficaces).

Notre communication repose sur l'hypothèse que la notion d'indication géographique peut être interprétée de façon fort différente en fonction du contexte, du cadre institutionnel, des motivations et des expériences des acteurs, de leurs stratégies commerciales. Notre article s'attache donc à s'interroger sur les forces en présence, sur les conditions d'émergence de ces initiatives, sur les motivations des acteurs impliqués, sur le contexte institutionnel. Pour conduire notre réflexion, nous nous appuyons sur deux études de cas spécifiques, le café de *Cerrado*, le fromage de *Canatra* de l'Etat du Minas Gerais. Le premier a obtenu une indication de provenance en 2004, alors que le deuxième est encore au stade de la réflexion.

La méthodologie utilisée s'inspire des travaux théoriques développés sur la construction sociale de la qualité (Sylvander et al, 2000 ; Nicolas & Valceschini, 1995). Elle repose principalement sur un travail d'enquêtes et d'entretiens auprès des différents acteurs impliqués dans les démarches (producteurs, fabricants, distributeurs, consommateurs). Plusieurs personnes clés (techniciens, chercheurs, cadres administratifs) ont également été interrogées sur leurs fonctions et leur perception de la notion d'indication géographique et des politiques publiques à promouvoir.

Après avoir rapidement rappeler les spécificités du contexte brésilien pour le développement des indications géographiques (1), nous présenterons les études de cas en détaillant la présentation des produits, l'importance de la filière de chacune des deux études de cas (2). Notre troisième partie discutera les modèles économiques qui ressortent de ces deux exemples (3).

I. Le contexte de qualification des produits de l'agriculture brésilienne

Il est difficile de parler du Brésil sans omettre de souligner son immensité, sa taille continentale (plus 8 millions de km²). Ce pays abrite plus de 176 millions d'habitants. Avec la libéralisation des échanges et la stabilisation de la monnaie brésilienne, le contexte économique, social et politique au Brésil s'est profondément transformé depuis le début des années 1990. Trois éléments majeurs marquent ce paysage et influencent la

mise en place de stratégies de qualification des produits liées à l'origine : l'existence d'une agriculture duale ; le débat de fond sur la place et le rôle de l'agriculture familiale au sein du pays ; la question de la préservation des savoir-faire locaux et du patrimoine culturel du Brésil, incluant la défense des savoir faire des populations indigènes (biodiversité) et des savoir faire des descendants de migrants européens.

Géant vert, le Brésil (120 millions de tonnes de grains), est aujourd'hui le deuxième exportateur agricole mondial. Ce succès est le fait d'une agriculture duale regroupant de grandes entreprises (agriculture patronale) et des agricultures familiales, longtemps négligées des politiques publiques. Au nombre de 4,1 millions, les agricultures familiales représentent 84% des établissements, 70% de la main d'œuvre. La co-existence de ces deux types d'agriculture entraîne des tensions et des divergences d'intérêt ayant des conséquences importantes sur la mise en place et le soutien des signes de qualité spécifiques par l'Etat fédéral et les institutions publiques. Depuis les années 1990, l'Etat brésilien a choisi de mettre en œuvre une politique duale de soutien à l'agriculture. Le ministère de l'agriculture a pour objectif de maintenir la compétitivité du secteur d'entreprise. Le ministère du développement agricole quant à lui est officiellement chargé de la réforme agricole et de la promotion de l'agriculture familiale aujourd'hui reconnue dans ses composantes sociales, productives et environnementales.

En dépit de son rôle sur la scène internationale, le Brésil est confronté à un débat sur le modèle de société et de développement à suivre dans lequel s'insère la question de l'agriculture familiale. Ce thème est largement débattu dans plusieurs arènes académiques, associatives, publiques et privées. A partir des années 90, les recherches sur le thème se multiplient autour de trois axes distincts mais convergents : la réforme agricole et la viabilité des structures agricoles familiales, l'importance des activités non agricoles dans le revenu des exploitations agricoles et le développement de nouvelles activités économiques en milieu rural, (Wilkinson, 2000). Les récentes réflexions sur la multifonctionnalité de l'agriculture s'insèrent dans ces débats (Maluf & Carneiro, 2005). Le troisième axe porte sur la rupture du modèle d'intégration au marché des agricultures familiales par le biais des complexes agroindustriels. L'exclusion de la petite agriculture familiale par l'évolution des agro-industries de production de masse est largement confirmée. Aussi, l'étude des stratégies commerciales des agriculteurs familiaux identifie le rôle moteur des marchés régionaux, l'importance des agro-industries artisanales, le potentiel lié à la valorisation de certains produits typiques ou

régionaux : « produits coloniaux »⁵, produits « sertanejos »⁶, produits de l'Amazonie. Le débat n'est pas clos et les politiques publiques d'appui à ce secteur restent encore à inventer.

Un deuxième débat de fond porte sur les questions de savoir-faire locaux et des produits traditionnels. Depuis l'émergence des préoccupations de conservation de la biodiversité et de développement durable, les savoir-faire locaux en matière de gestion et de production compatibles avec l'environnement ont pris une dimension nouvelle à tous les niveaux, du national à l'international (notamment dans les grandes conventions de protection de la nature et de l'environnement). Leur protection et leur promotion sont considérées comme indispensables pour une utilisation durable des ressources. Ces savoir-faire deviennent dans le même temps les éléments centraux d'un patrimoine, à la fois naturel et culturel, à conserver et à valoriser (Bérard et al, 2005). Les instances internationales telles que la Convention sur la diversité biologique, l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et la FAO adoptent des approches qui se structurent autour de la prise en compte des populations indigènes (autochtones) et la mise au point d'outils juridiques de droits de propriété intellectuelle adaptés à ces traditions et savoirs collectifs. Ces réflexions récentes permettent d'établir facilement un lien avec la notion des indications géographiques. Au Brésil, à ce jour, les instruments de valorisation de la diversité biologique et culturelle appliqués en Amazonie sont davantage du registre de la protection du patrimoine immatériel (décret 3551 du 4 août 2000). Ce décret s'appuie sur la définition du patrimoine immatériel de l'Unesco. Il officialise le registre des biens culturels immatériels et crée le programme national de patrimoine immatériel sous la responsabilité de l'IPHAN⁷. L'inscription d'un bien (savoir, cérémonie, forme d'expression, lieu) dans ce registre lui permet d'être reconnu au niveau national comme élément important pour la mémoire, l'identité, et la formation de la société brésilienne. Cela dit, l'hypothèse de l'Indication Géographique (IG) comme outil pour valoriser/conservé la biodiversité est tout à fait pertinente comme (Dutfield, 2005) a pu le montrer pour d'autres pays.

Outre ces débats internes et spécifiques au Brésil, le contexte est, comme ailleurs dans le monde, fortement marqué par : une concentration de la grande distribution qui

⁵ produits issus des descendants des colons européens, dans le Sud du pays

⁶ produits du ou "Sertão", c'est-à-dire du Nord-Est semi-aride

⁷ IPHAN Instituto do patrimonio historico e artistico nacional

impose ses règles et son mode de fonctionnement [Wilkinson, (2004) p. 64-70];[Farina (2004)]; une exigence croissante de la législation brésilienne sur les questions de traçabilité et de sécurité alimentaire au niveau industriel comme artisanal ; ainsi qu'une sensibilité nouvelle des consommateurs pour des produits de qualité (produits biologiques) ou relevant d'un engagement solidaire [Guivant,(2003)]. Fonseca (2003) affirme que ces tendances apparaissent également au Brésil et offrent de nouvelles opportunités pour redynamiser les segments les plus pauvres

Au Brésil, la réflexion sur la qualification des produits s'inscrit dans cet ensemble de préoccupations qui se croisent et se superposent. Le concept d'indication géographique se construit en prenant en compte ces éléments déterminants du contexte social, économique et politique.

II. Etude de cas : les filières du café *do Cerrado* et du fromage *Canastra* dans l'état de Minas Gerais au Brésil.

Pour mieux comprendre les dynamiques en cours et comment se construisent les indications géographiques au Brésil, cette section précise les principales caractéristiques des deux études de cas à travers la présentation du contexte, la description des principales caractéristiques du produit, l'importance de la filière et les modes de commercialisation, le cadre institutionnel et organisationnel.

II.1 Etude de cas du fromage de Canastra

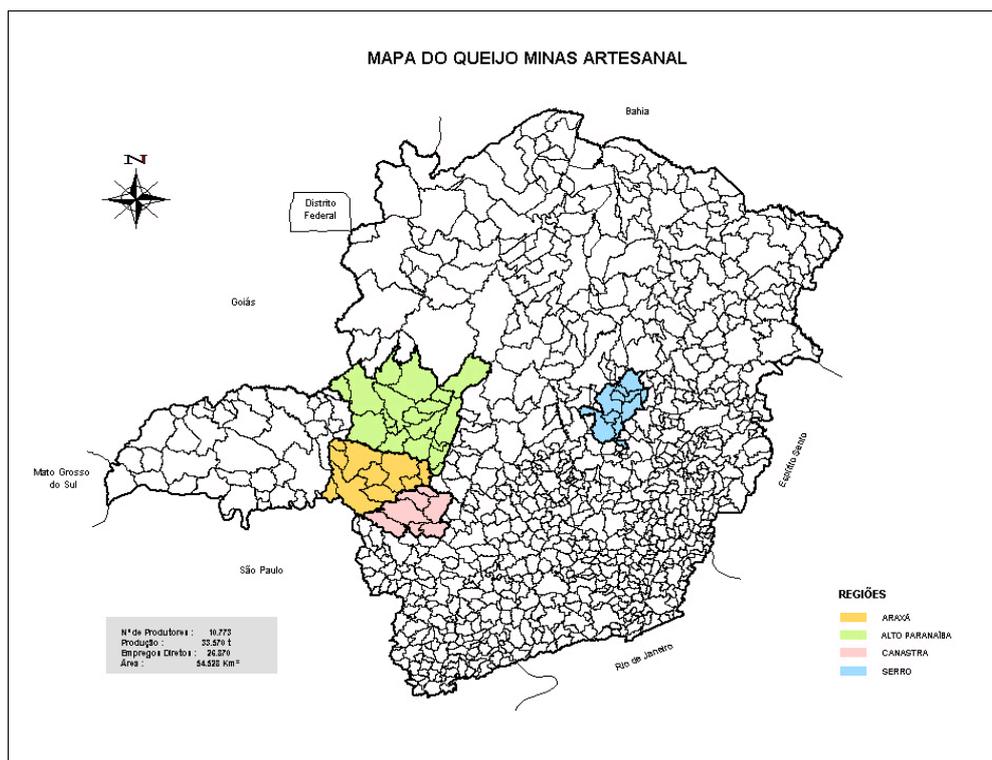
II.1.1 Contexte historique

Actuellement le Brésil se situe au 7^{ème} rang mondial en terme de production de lait avec 23 455 000 tonnes en 2005 (FAO, 2006). L'Etat de Minas Gerais quant à lui est le premier producteur de lait brésilien avec, en 2004, 6 629 000 litres produits (IBGE, 2006) soit 28,4% de la production nationale (FAEMG, 2006). Minas Gerais, 588 384 km², est d'ailleurs reconnu au niveau national comme un état producteur de fromages artisanaux et la réputation du fromage *de Minas* n'est plus à refaire.

La fabrication et la consommation de fromage de la région de *Canastra* se confondent avec l'histoire du peuplement local initié par la recherche de minerais et de pierres précieuses dans l'état de Minas Gerais, (Ferreira et Fernandes, 2004). Lors de la colonisation du Brésil, les immigrants portugais qui se sont installés en Minas ont continué à produire du fromage selon les techniques fromagères d'une région du

Portugal, la *Serra da Estrela*. Et c'est donc à partir de la fin du 18^{ème} siècle qu'on a vu se développer dans l'Etat la production de fromage au lait cru relativement homogène. Le fromage de *Minas* est devenu, au fil du temps, un terme générique. Cependant, on peut identifier quatre bassins producteurs, *Serro*, *Alto Paraniba*, *Araxa* et *Canastra* qui ont ete caracterises et delimites. Ces quatre bassins regroupent 10 775 producteurs qui transforment 33 570 tonnes de fromages par an et sont a l'origine de 26 870 emplois directs. Le *Canastra*, elabore selon un procede traditionnel empirique depuis plus de 200 ans, est reconnu en raison d'une notoriete et d'une popularite qui a deja franchies les frontieres de l'etat. La zone delimitee « *Serra de Canastra* » est constituee de sept municipes, *Bambui*, *Delfinopolis*, *Medeiros*, *Pium-i*, *Sao Roque de Minas*, *Tapirai* et *Vargem Bonita*, municipes qui possedent des particularites naturelles, socioculturelles et economiques communes, caracteristiques de cette region (cf figure no 1).

Figure 1 : Localisation du fromage Minas artisanal



Elle couvre une surface de 6 453 km², compte 1 795 producteurs et produit 4 470 tonnes de fromage par an (EMATER-MG⁸, 2005). Enfin, selon l'Institut de statistique bresilien - IBGE (2002), 69,9 % des proprietes de la region de *Canastra* ont moins de

⁸ Entreprise gouvernementale d'assistance technique et d'extension rurale de Minas Gerais

100 hectares démontrant une prédominance des agriculteurs familiaux dans les activités d'agriculture et d'élevage.

II.1.2 Le produit

Le fromage de *Canastra* se présente sous une forme cylindrique, avec un diamètre approchant les 15 cm, d'une hauteur variant de 4 à 6 cm et pèse entre 1,0 et 1,2 kg en moyenne. De couleur blanche quand il est frais, une fine croûte dans les tons jaunes apparaît après quelques jours d'affinage. La masse, blanche, est tendre et ferme. Elle présente généralement des yeux, petits, naturels et parfois d'origine microbiologique. Ces caractéristiques de la masse sont directement liées au processus de fermentation et de production fromagère. « *Le Canastra est moins piquant, moins acide* » que les autres fromages *Minas* explique le coordinateur de l'élevage bovin de l'EMATER de Minas Gerais.

Selon les acteurs de la filière, la qualité de ce fromage provient d'une combinaison entre un savoir-faire local traditionnel et des conditions climatiques, une situation géographique, à la naissance du fleuve *São Francisco*, une couverture végétale, et des sols spécifiques. Les producteurs cherchent aujourd'hui à en apporter des preuves scientifiques avec le soutien du gouvernement via l'EMATER.

II.1.3 Importance de la filière

Le fromage de la *Canastra* porte une valeur sociale, culturelle mais aussi économique. « *Economiquement, le fromage de cette région a une signification expressive, dans la mesure où, dans certains municipes, c'est la source principale de revenus et d'emplois, notamment pour les agriculteurs familiaux* » (Ferreira et Fernandes, 2004). En effet, la production de *Canastra* entretient le tissu social agricole de la région et génère 5 227 emplois directs. La préservation de cette tradition permet donc à des familles de continuer à vivre de l'agriculture et freine par la même occasion l'exode rural si problématique de ce pays.

Le fromage de la *Canastra* est commercialisé suivant divers canaux de distribution, de la vente directe, au revendeur local, régional voire national car ce fromage est très prisé par les habitants de São Paulo et Rio de Janeiro. Cela dit, le produit présente une relative hétérogénéité de présentation dans ces différents circuits commerciaux.

A l'heure actuelle, la dénomination « *queijo Canastra* » a déjà été enregistrée comme marque par une industrie laitière qui fabrique du fromage au lait pasteurisé. Ce fromage

industriel, qui utilise le qualificatif de *Canastra*, est très présent sur des marchés où les consommateurs, manquant d'informations, sont incapables de faire la différence avec les fromages artisanaux de la zone de *Canastra*. A cela s'ajoute l'usurpation de nom de la part des producteurs d'*Araxá* et *Alto Paraniba*, notamment, qui connaissant la renommee du fromage de *Canastra* aupres des consommateurs, l'utilisent pour vendre leur production.

II.1.4. Cadre institutionnel

a) Organisation

Plusieurs institutions telles que l'EMATER-MG, l'EPAMIG⁹, les universites, les prefectures, appuient les producteurs dans leurs demarches de valorisation des produits. Chacune joue un role important. Au niveau de la filiere, on se heurte a une absence totale de structures, organisees pour l'amelioration et la divulgation de la production. « *Une association a ete cree en 2002 dans le municipe de Medeiros pour etre en adequation avec les lois sur le fromage, les notions d'hygiene, de fabrication* » : explique le president de l'association Aprocame. Or, il s'agit de l'unique noyau organisationnel qui reunit seuls 25 des 2 096 producteurs recenses dans le bassin de production et dans l'etat de Minas Gerais. A *Sao Roque de Minas*, une organisation professionnelle agricole francaise de cooperation internationale pour le developpement, l'Agri-Fert, tente de mettre en place une autre association pour essayer de structurer la filiere du fromage de *Canastra*, dans un premier temps a l'echelle locale. Ces associations devraient permettre de donner plus de poids aux producteurs pour negocier, notamment, les prix avec les intermediaires, divulguer des informations quant a leur production et leur savoir-faire dans un but de rapprocher producteurs et consommateurs dont la meconnaissance des uns et des autres nuit a la filiere. Enfin, cela permettrait de mettre en place des bonnes pratiques de fabrication et un systeme de controle de maniere a assurer la securite sanitaire d'un produit encore trop souvent impropre a la consommation.

b) Reglementation

La vente des produits animaux est soumise a la loi federale 1283 du 18/12/1950 et de la loi federale 7889 du 23/11/1989. La production fromagere est ecoulee sur des marches locaux dans l'Etat du Minas mais aussi sur dans d'autres Etats. Elle est donc soumise aux exigences sanitaires federales qui prevoient 60 jours de quarantaine pour les

produits dérivés du lait. Aucune des fromageries artisanales de cette région ne remplit ces normes. Les fromages de *Canastra* sont donc commercialisés dans la plus grande illégalité.

Dans l'Etat du Minas Gerais, pour viabiliser et légitimer la production des fromages artisanaux *mineiros*, la loi étatique n°14 185 du 31 janvier 2002 autorise la commercialisation du fromage frais au lait cru –en contradiction avec la loi fédérale. Cette loi, construite sur la base de travaux universitaires propose un délai de 20-30 jours.

Plus récente, la loi n°14 387 du 14 janvier 2004 donne 36 mois de délai aux producteurs de fromage « *minas artesanal* » pour répondre aux exigences imposées par le gouvernement et pour être enregistrés auprès de l'Etat. A ce jour, seuls neuf producteurs¹⁰ sont aux normes et enregistrés auprès de l'IMA (*Instituto Mineiro Agropecuario*), organe de contrôle de l'Etat de Minas Gerais et la loi n°14387 doit se mettre en application au 14 janvier 2007. Cela signifie que seuls cinq producteurs de la *Serra de Canastra* au cours des années passées ont su légaliser leur production et se mettre en adéquation avec la législation étatique. Cet infime proportion de producteurs (0.4 %) ne peut se justifier par une absence de volonté des producteurs ; l'appui gouvernemental paraît insuffisant. Sans soutien financier, voire technique malgré les efforts de l'EMATER et de l'Agri-Fert, sans apprentissage, ni enseignement ou information, il reste du chemin à parcourir. La finalité de développement de la filière est certes de « *mettre en place un système de certification de la qualité et d'appui à la commercialisation* » mais il manque de soutien direct à l'agriculture pour sortir de cette omniprésente clandestinité de la production.

II.2 Etude de cas du café do Cerrado

II.2.1 Contexte historique

Le café est un produit agricole traditionnel d'exportation du Brésil garde toujours une place honorable dans ce commerce. En 2004, le Brésil en était d'ailleurs le 1^{er} producteur mondial. L'Etat du Minas Gerais est le plus grand producteur de café du Brésil et jouit d'une notoriété tant nationale qu'internationale.

⁹ EPAMIG institut de recherche agricole du Minas Gerais

¹⁰ Neuf producteurs dont trois de la *Serra de Salitre*, et cinq de la *Serra de Canastra*.

Si la région du *Cerrado Mineiro* s'est démarquée ces dernières années, le café n'est pas pour autant un produit traditionnel de la région. En effet, l'occupation de la région du Cerrado par les producteurs de café s'est opérée à partir des années 70 par des producteurs venant d'autres Etats du Brésil à la recherche de conditions climatiques plus favorables pour le café. Le faible prix des terres du *Cerrado* considérées peu fertiles, leur permit d'acquérir de grandes étendues, mécanisables, facilitant le travail et l'organisation. Ces producteurs immigrants possédaient donc déjà une expérience de culture intensive de café, un capital minimum, provenant de la vente de leurs biens dans le Párama, permettant d'investir et que la possible mécanisation des aires de production, différence notable avec les autres régions productrices de café comme dans la région de la *Mata Mineira* et de *Sul de Minas* où prédomine un relief montagneux et accidenté.

A force d'investissements et d'insistance les producteurs du *Cerrado Mineiro* consolidèrent ces trente dernières années une image de notoriété sur la marché national et international, l'image d'une région productrice de café aux qualités spécifiques.

Aujourd'hui, cinq régions productrices de café ont été délimitées dans l'état de Minas Gerais selon les conditions spécifiques de production et les caractéristiques du produit final attribuées aux cafés de part la zone de production, reconnues en 1995 par la publication du Portail 165/95 de l'IMA. Il s'agit des microrégions de *Norte de Minas*, *Vale de Jequitinhonha*, *Sul de Minas*, *Cerrado* et *Zona da Mata*, qui toutes n'ont pas reçu le même résultat en terme de reconnaissance des caractéristiques et de succès par le marché.

II.2.2 Le Produit

Le café du *Cerrado* présente des caractéristiques spécifiques liées aux conditions environnementales de l'aire de production. Le *Cerrado Mineiro* se trouve dans la zone continentale du territoire brésilien. C'est pourquoi il n'est pas sujet aux variations de masses océaniques, les pluies sont régulières et les saisons mieux définies que pour les régions de *Sul de Minas* et *Zona da Mata*. De plus, le fait d'être situé entre les parallèles 16.30' et 20.30' confèrent une distribution particulière de lumière, garantissant une croissance végétative uniforme des plantations de café. Ces conditions ambiantes favorisent alors les caractéristiques suivantes au café *do Cerrado* : (i) un arôme intense avec des notes aromatiques de caramel et de noix, (ii) une acidité délicate, citrique, (iii) une saveur douce, avec du corps, (iv) une finalisation chocolatée de longue durée. Les caractéristiques de saveur et d'arômes du café *do Cerrado* sont reconnues par le marché.

II.2.3. Importance de la filière

Le café couvre plus d'un million d'hectares au Brésil et génère 4,6 millions d'emplois directs selon les estimations de la FAEMG (Fédération des Agriculteurs de Minas Gerais). Il s'agit d'une importante composante économique et sociale du Minas Gerais (18,8 % du PIB de l'Etat soit environ US\$ 800 millions). Le fait que la région du *Cerrado* se soit tournée vers la production d'un café de qualité supérieure lui a conféré une certaine réputation. Cette reconnaissance par le marché peut aujourd'hui s'observer au niveau des différentiels de prix que les producteurs obtiennent sur le marché conventionnel (*commodities*) où les cotations pour le café produit dans le *Cerrado* sont récompensées par une prime et où la demande de ce café est chaque fois plus importante.

C'est pourquoi le café *do Cerrado* est aujourd'hui un pilier de l'économie *mineira*, il est non seulement générateur d'emploi mais, en plus, il entretient l'espace agricole. Le café *do Cerrado* est principalement tourné vers le marché international. Ceci a un impact très fort sur la forme de gouvernance dans la mesure où le café a une grande influence sur le marché oligopolistique et entraîne une grande concurrence entre les grandes entreprises. Contrairement aux autres régions de Minas, les producteurs du *Cerrado* ont opté pour construire une marque en rapport aux spécificités géographiques, dans une perspective de segmentation des marchés. Pour en arriver là, ont été développés des normes et des modèles de production en plus d'un système de contrôle et de monitoring pour paraître crédible aux yeux des consommateurs.

II.2.4. Cadre institutionnel

Le café est produit par des agriculteurs mobilisant des technologies modernes pour produire et gérer, financièrement et administrativement, leur exploitation. Aussi, la petite agro-industrie est à la transformation fromagère ce que les grandes entreprises de torréfaction sont à la transformation du café *do Cerrado*. En effet, le café est vendu comme matière première à de grandes industries de torréfaction, ce qui fait une nouvelle fois la différence avec le fromage.

a) Organisation

Les producteurs de *café do Cerrado* ont su investir et s'organiser, former des associations d'agriculteurs, des coopératives qui touchent la quasi totalité du *Cerrado mineiro*.

Le processus d'organisation des producteurs eux-mêmes explique à lui seul la reconnaissance du café. Ils ont en effet assumé une importante fonction d'articulation politique, de promotion, de traçabilité de leur produit dans l'optique de protéger leur marque et l'identité régionale de leur café.

Ainsi, le processus d'organisation des producteurs de café de la région *do Cerrado* a été fondamental dans la connaissance du produit et de sa qualité par le marché. Les producteurs organisés en associations, fondèrent en 1992 le CACCER (Conseil des associations de Caféculture du *Cerrado*), représentatif des associations dans le cadre de la promotion du café produit dans la région du *Cerrado*. Le CACCER compte aujourd'hui 9 associations¹¹ et 5 coopératives qui se chargent d'entreposer et de commercialiser le café *do Cerrado*. Celles-ci sont situées dans les principales municipes de la région délimitée (*Unai, Monte Carmelo, Araguari, Patrocínio e Carmo do Paranaíba*). Au total, le CACCER représente près de 3 600 producteurs et englobe 55 municipes où l'on dénombre 147 000 hectares où sont cueillis entre 2,5 à 3,5 millions de sacs¹² par an soit 15% de la production brésilienne (Jakubaszko, 2005)

Grâce aux caractéristiques spécifiques du café, le CACCER a mobilisé tous ses efforts pour atteindre une reconnaissance officielle de son indication géographique. En 1998, le CACCER a été accrédité par le gouvernement de Minas à travers l'IMA¹³ comme certificateur de l'origine et de la qualité du café, devenant le premier organe certificateur de café dans l'état de Minas Gerais.

Et c'est en 2004 que le CACCER devint titulaire de l'indication de provenance *Cerrado Mineiro*, première région productrice de café au monde habilitée à user de ce titre selon les normes de l'OMPI –Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle- de laquelle l'INPI, l'Institut National brésilien de Propriété Intellectuelle est signataire. A ce jour, les audits sont réalisés par des entreprises tierces et indépendantes de la structure administrative du CACCER pour assurer une transparence quant à la validation des cafés et empêcher de trop importantes surcharges de travail pour l'association.

Pour répondre aux exigences des marchés internationaux, le programme de certification du café *do Cerrado* intègre des garanties de qualité, d'origine, transparence du modèle de production et traçabilité du produit. Selon le CACCER, ce processus possède des

¹¹ Les associations sont les suivantes: ACA (Araguari), ACARPA (Patrocínio), ACCAR (Campos Altos), ACASA (Sacramento), AMOCA (Monte Carmelo), ASSOCAFÉ (Carmo do Paranaíba), ASSOCORÓ (Coromandel), ACANOR (Paracatu), ASSOGOTARDO (São Gotardo).

¹² Um sac pèse 60 kg.

¹³ IMA Instituto Mineiro de Agropecuaria

vertus éducatives et d'inclusion, dans la mesure où les critères contrôlés sont pensés en plusieurs étapes de manière à donner le temps au producteur d'apprendre et de développer les outils nécessaires de façon progressive. Cela permet alors aux petites et moyennes entreprises de participer et d'entrer dans le cadre de l'indication géographique.

b) Réglementation

Pour obtenir l'appellation, les agriculteurs doivent suivre les règles de production, notamment dans un souci de préservation de l'environnement (respect des *matas ciliares* –végétation aux abords des cours d'eau, conservation des sources d'eau gestion des sols, etc.), de respect de la santé du travail (utilisation d'équipements e protection individuelle, prévention des accidents, etc.), de respect des lois des salariés (contrats de travail, repos hebdomadaires, etc.), de l'application d'agro toxiques en accord avec les recommandations techniques, etc.

Pour le café, les préoccupations majeures se concentrent donc au niveau des aspects environnementaux. En relation avec la question sanitaire, les risques se situent au niveau de la contamination par les pesticides, sachant que la législation qui s'y réfère est celle de l'état. Outre cet aspect plus spécifiquement lié à la législation brésilienne, les règles de production et de commercialisation sont dictées par la réglementation internationale ou la réglementation établie par les principaux pays consommateurs (Etats-unis, Union Européenne, Japon).

III. Discussion

Les étude de cas du fromage de la *Canastra* et du café *do Cerrado* mettent en évidence des problèmes d'articulation entre les acteurs, les lois, des différences de perception et d'appropriation des outils mis à leurs disposition. Nous nous servons de ces deux exemples mais aussi des autres démarches brésiennes connues pour illustrer nos propos.

III.1. Un Brésil à deux vitesses

Le Brésil est connu dans le monde entier pour la dualité qui caractérise son agriculture. Nous avons émis l'hypothèse que d'une définition unique des indications géographiques naissaient des interprétations diverses et variées de la protection en fonction des pays mais aussi en fonction des productions, des acteurs et des marchés. De fait, les

constructions des indications géographiques des filières fromage et café sont bien différentes. La propre orientation d'occupation des régions a suscité une histoire différente à chaque situation. Les aspects traditionnels de la production du fromage et la réputation construite autour du nom *Canastra* mettent en évidence le long chemin parcouru quant au mode de production du fromage qui est devenu un patrimoine à valoriser de par les contextes culturels et historiques. De l'autre, le café est apparu dans l'Etat de Minas Gerais, dans les années 1970, lorsque les caféiculteurs ont laissé derrière eux l'Etat de Paraná en quête de meilleures conditions de travail. Ce produit présente une histoire d'appropriation du territoire beaucoup plus récente et l'indication de provenance renforce aujourd'hui les liens du produit au milieu naturel.

III.1.1 La mise en place de la démarche de différenciation.

On sait que l'indication de provenance du vin *do Vale dos Vinhedos* dans l'Etat de Rio Grande do Sul est née de l'initiative des producteurs dont l'intérêt a été éveillé par les démarches de chercheurs de l'Embrapa (Entreprise brésilienne de recherche sur l'agriculture et l'élevage). Les producteurs de la viande *do Pampa Gaúcho da Campanha Meridional* ont rédigé une demande d'IP une fois convaincus de l'intérêt du projet par le SEBRAE (Service Brésilien d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises). Les producteurs de *Cachaça de Salinas* travaillent à l'élaboration d'un dossier de manière à préserver et faire reconnaître officiellement la qualité de leur produit et à se protéger de l'usurpation dont ils sont victimes. Dans le cas du fromage *da Canastra*, il s'agit d'une démarche de producteurs qui ont cherché à s'organiser et à se différencier en commercialisant un fromage de qualité. Les producteurs du municipe de *Medeiros* ont fait le choix de cibler un segment de marché, où la clientèle possède un pouvoir d'achat plus important et une certaine notion d'hygiène et de qualité sanitaire mais aussi une culture gastronomique plus diversifiée, une recherche de goûts différents. Il s'agit d'une exception, la filière est marquée par la désorganisation, le manque d'information et de formation omniprésents, et la majorité des initiatives est institutionnelle. L'EMATER-MG travaille pour que cesse la clandestinité des producteurs, les Universités Fédérales cherchent un compromis entre les lois étatiques et fédérales quant à la durée de maturation du fromage grâce à des analyses microbiologiques. L'Agri-Fert tente de « *promouvoir et inciter la création, développer et mettre en place des systèmes de certification et des signes de garantie de la qualité* » en offrant son soutien aux agriculteurs de *São Roque de Minas*.

De leur côté, les caféiculteurs se sont rendus compte que leur produit était considéré comme un produit particulier, de qualité au cours de concours de dégustation. Conscients de cette opportunité, ils ont cherché à expliquer l'origine qualitative de leur café. La chute des prix du café entre 1990 et 1994 les a aussi poussé à trouver des alternatives pour la commercialisation. Certains producteurs ont choisi d'adopter une stratégie de différenciation pour transformer les atouts du café *do Cerrado* en avantages compétitifs. C'est dans ce contexte qu'est né le CACCER qui a joué un rôle très important dans la reconnaissance du café *do Cerrado* comme une indication géographique par l'INPI.

III.1.2 L'instauration de règles de production.

La qualification des produits et l'instauration des règles de production sont entendues comme la production d'accords entre professionnels sur les caractéristiques d'un produit et les façons de les obtenir. Les caractéristiques du fromage de la *Serra de Canastra*, typicité du produit, le lien pédoclimatique n'ont encore pas été scientifiquement étayés ce qui limite la définition des règles de production. Les acteurs, qui cherchent à montrer le lien fort entre le produit et le territoire (terroir) savent que le melting-pot de races de vaches utilisées et la quasi-disparition des prairies naturelles ne vont pas leur faciliter la tâche. A l'heure actuelle les producteurs de fromage ne se réfèrent pas à un cahier des charges mais à la réglementation qui va dans le sens d'une normalisation, d'une traçabilité, d'une maîtrise « scientifique », technique, technologique, microbiologique¹⁴. Les Universités et l'EMATER tentent de mettre en place un système de bonnes pratiques de fabrication qui pourra ensuite être utilisé comme base dans l'élaboration d'un cahier des charges.

¹⁴ Les exigences microbiologiques sont identiques entre la loi portant sur les fromages artisanaux mineiro et la législation sur le lait cru française

http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf/lait_cru_vache.pdf

Critères regardés sur le lait cru de vache	Règlement de la loi n°14.185 du 31/01/02 approuvé par le décret n° 42.645 du 05/06/02 (Brésil)	AM du 18/03/94 (France)
Germes totaux	≤ 100 000 ufc/ml	≤ 100 000 ufc/ml
Cellules somatiques	≤ 400 000 unités/ml	≤ 400 000 unités/ml
Staphylocoque aureus	≤ 100 ufc/ml	≤
Salmonella	Absence par 25 ml	Absence par 25 ml
Streptococcus β-hemolíticos(Lancefield A, B, C, G e L)	Absence dans 0.1 ml	Absence dans 0.1 ml

Dans le cadre du café, le Conseil des Associations a élaboré un cahier des charges très rigoureux. Pour que le café puisse utiliser la dénomination café *do Cerrado*, le café doit atteindre un score déterminé sur une échelle de ponctuation de 0 à 100, qui évalue l'arôme du grain, l'uniformité, la douceur, l'acidité. Si le café n'obtient pas un minimum de 75 points, il est vendu en tant que *commodities*. En conséquence, le cahier des charges suivi par les producteurs de café *do Cerrado* a été élaboré tel un code de conduite pour répondre aux exigences internationales.

III.1.3 Commercialisation et organisation de la filière.

Les entretiens montrent que les attentes des producteurs diffèrent, au niveau de la segmentation des marchés, de la reconnaissance escomptée, des circuits empruntés. Dans le cas du fromage de la *Serra de Canastra*, on s'intéresse à une forme de production fromagère traditionnelle. La consommation de cette production est très importante. Le marché du fromage du Minas, et principalement de *Canastra* initialement distribué sur les lieux de la production et dans les villes avoisinantes, s'est développé jusque dans les Etats de São Paulo et de Rio de Janeiro. Cette augmentation de la demande a suscité le développement de contrefaçons et d'usurpations de la dénomination *Canastra*.

Le café *do Cerrado*, a pour objectif de préserver et associer l'appellation café *do Cerrado* à des caractéristiques propres à l'environnement dans lequel s'effectue la production. Il vise à répondre à la demande croissante des cafés *spéciaux*. Il s'agit d'un café qui répond aux critères de sélection de la demande internationale de qualités spécifiques et qui revendique un lien étroit du café à son « terroir », malgré l'absence de preuves scientifiques publiées et accessibles au public.

L'organisation des filières reste bien différente. Les fromages circulent sans qu'il y ait de coordination apparente entre les agents de commercialisation. Chaque commerçant a ses propres réseaux de commercialisation, ses clients et son réseau de fournisseurs. A ce jour, le projet de promotion et de protection du produit par une indication géographique, dépend fortement de l'organisation de la filière. Les producteurs de café sont nettement plus organisés, du producteur entrepreneur, regroupés en associations, coopératives, à l'entreprise de torréfaction. Le système de certification élaboré par les producteurs de café et le CACCER garantit l'origine, la qualité et la traçabilité du produit. Il ne s'agit

plus d'un produit artisanal vendu sur le seuil de la ferme mais d'un réseau industriel, ou chaque acteur assume une fonction déterminée.

III.2. Difficultés liées aux cadres réglementaire et législatif

Les indications géographiques sont très récentes au Brésil. Leur mise en application se heurte à des difficultés liées (i) à la présence de plusieurs institutions publiques dont la répartition des rôles et des fonctions reste encore à clarifier, (ii) à une réglementation à différents échelons, municipaux, étatiques ou fédéraux, (iii) à la superposition et la confrontation des directives fédérales avec la législation propre à chaque Etat visant la promotion sectorielle ou territoriale de l'agriculture et des produits traditionnels.

III. 2.1 Difficultés sur les institutions de promotion des indications géographiques et des productions agricoles traditionnelles

Le Décret n°5 351/05 a permis la création, au sein du Ministère de l'agriculture, du Département de Propriété Intellectuelle et Technologique de l'Agriculture et de l'Elevage –DEPTA, dont la fonction est, entre autres, d'appuyer de développement d'études subsidiaires et d'instruments de partenariats concernant les IG. Cette coordination est actuellement chargée des « *aspects légaux mais aussi apporter un soutien technique aux processus d'obtention, de manutention, suppression ou annulation de certificat des IG de produits agricoles, en matières spécifiques* » (MAPA, 2006). Actuellement, le Ministère de l'Agriculture recense les produits potentiels susceptibles d'obtenir une indication géographique et les produits se référant à une IG, non reconnus par la loi de la propriété intellectuelle. Ainsi, 10 ans après la création de la loi sur la propriété intellectuelle, le Ministère de l'Agriculture envisage de promouvoir activement les IG au Brésil. Cela dit les modalités, le rôle et les fonctions de l'INPI et de cette cellule de coordination reste à clarifier.

Au niveau de chaque Etat, les représentants du Ministère de l'agriculture sont chargés de faire la promotion des indications géographiques. D'autres institutions fédérales ou étatiques, l'IMA, l'EMBRAPA, conduisent également des actions de promotion des indications géographiques sans qu'il y ait une véritable coordination des actions sur le terrain.

III 2 2 Des difficultés autour de la réglementation sanitaire

Plusieurs acteurs interrogés ont évoqué des problèmes liés à l'inadéquation des lois sanitaires pour la promotion des indications géographiques. Il existe donc une tension et des superpositions de lois et de politiques publiques promues par les Etats pas toujours compatibles. Les inspections sanitaires actuellement gérées à différents niveaux : fédéral, Etatique, municipal (SIF, SIE, SIM). Les producteurs doivent répondre aux exigences fixées par diverses institutions publiques. La loi fédérale 1283 du 18/12/1950, limite la commercialisation de fromages au lait cru. Ce qui condamne une grande partie des fromages artisanaux au lait cru.

L'Etat du Minas Gerais a voté une loi sur les conditions de production du fromage, qui va être appliquée, en théorie, au premier janvier 2007, après trois ans de prorogations. La loi, par le biais des *portaria* (règlements) rédigées par l'IMA, aborde des aspects de conduite des animaux, des aspects techniques et des aspects de fabrication du fromage. L'IMA préconise, en effet, une bonne santé et une bonne traite du bétail pour obtenir une matière première de qualité (*Portaria* 517 de l'IMA), une infrastructure adéquate des installations (*Portaria* 518) et de bonnes pratiques de fabrication du fromage (*Portaria* 523). Les cinq producteurs de la *Serra de Canastra* enregistrés auprès de l'IMA répondent aux exigences des lois.

Toutefois une reconnaissance de l'Etat n'est pas suffisante et il faut avoir l'aval d'un organisme fédéral, du Ministère de l'Agriculture ou de l'INPI dans le cadre des IG, pour qu'une démarche de qualification ou indication géographique soit reconnue sur le territoire national.

III 2 3 Les lois étatiques de type sectoriel ou territorial

Au-delà de la législation sanitaire, la plupart des Etats prennent des mesures de promotion de leurs productions spécifiques, ou de leurs productions artisanales. Nous Ces lois sont sectorielles ou territoriales car elles sont mises en place pour soutenir une production spécifique ou une région donnée. L'Etat de Minas Gerais a ainsi voté des lois qui garantissent et préservent les typicités locales (café, fromages, *cachaça* par exemple). A travers ces initiatives, les acteurs des filières ont trouvé une forme de protection de leurs marchés, de leurs savoirs, dans un but de sauvegarde des traditions, de préservation de l'environnement.

A titre d'exemple, le gouvernement du Minas en 1996, a établi le règlement de la certification d'origine des cafés de l'état de Minas Gerais, dénommé Certicafé par le décret n°38 559. A partir de cette date pour tout café produit dans le *Cerrado Mineiro* soumis à l'IMA pour examen, a été apposée une étiquette portant les informations sur la provenance du café (nom du producteur, région), la récolte et la classification reçu par la boisson (Souza *et al.*,2005). En 2004, le CACCER a obtenu, de l'INPI, l'indication géographique identifiant, dans ce cas le produit issu de la région délimitée *do Cerrado Mineiro*, café détenteur de « *caractéristiques spécifiques et identifiables* ».

L'IMA a mis en place un système de « *marques géographiques* ». Le but de l'Institut est d'enregistrer des marques suite à la demande de producteurs de sorte à protéger les dénominations géographiques potentiellement requises, à plus ou moins long terme, en tant qu'indications géographiques. De cette manière, de nombreux producteurs entame les démarches de demande d'IG en s'assurant de la préservation de la dénomination géographique par l'enregistrement d'une marque privée. Ceci pourrait expliquer le fait que les indications géographiques sont repérées comme des marques et non comme un bien collectif.

Par ailleurs, d'autres initiatives de différenciation des produits ont été initiées dans l'Etat de Minas Gerais dans le but de protéger les productions et/ou les producteurs. Le fromage *do Serro* par exemple a été déclaré patrimoine culturel de Minas Gerais par l'Institut Etatique du Patrimoine Historique et Artistique de Minas Gerais –IEPHAN en 2000. Le fromage de la *Canastra* devrait bénéficier de la même protection prochainement. Ces premières observations montrent les indications géographiques se développent dans un cadre législatif et institutionnel relativement complexe. Il en résulte une certaine confusion autour de la notion d'indications géographiques auprès des producteurs et des consommateurs.

III 2 3 Quelques alternatives pour répondre à ces problèmes

La plupart des difficultés ne sont pas récentes et les institutions publiques ou privées ont mis en place des stratégies pour y remédier comme la construction d'accords et de convention entre Etats, la démonstration des incohérences.

a) Des accords entre les Etats. Des travaux de recherche ont souligné que pour lever ces difficultés, des conventions étaient établies entre plusieurs Etats d'une même sous région pour permettre la circulation des produits sans toutefois répondre aux normes fédérales. Bien que ces nouvelles mesures remettaient en cause le pouvoir fédéral, ces pratiques se sont rapidement répandues (Cerdan, 2004). Aujourd'hui, la fédération interdit ces pratiques.

b) La démonstration des incohérences par les Etats. Remettre en cause une loi fédérale n'est pas une mince affaire. Elle s'appuie sur une présentation au Ministère de l'Agriculture avec des preuves tangibles démontrant l'inadéquation de la loi. Prenons un exemple : dans le Minas Gerais, il est interdit de former des coopératives pour la fabrication de fromages Minas Artisanal puisque le lait doit être travaillé sur le lieu de production. Pour montrer qu'il n'y aura pas de problèmes sanitaires à la conduite de laits d'origines différentes dans un lieu unique de transformation, des producteurs s'interrogent à savoir s'ils ne pourraient pas monter une expérience afin de se présenter à Brasilia arguments à l'appui. Il en est de même quand aux délais de maturation du fromage ; les universités associées au projet ont conduit des recherches de manière à mettre en évidence à partir de quel moment le produit ne constituait plus un danger pour la santé des consommateurs. Il paraît donc que des projets montés et suivis en toute illégalité soit un des moyens trouvés pour réviser et rendre les lois plus adéquates à la réalité.

c) Une réflexion en cours au niveau de l'Union Fédérale. Conscient des difficultés liées à la loi sanitaire, le gouvernement brésilien a récemment mis en place un nouveau système d'inspection sanitaire, le SISBI¹⁵ qui permettra aux Etats, aux municipes de réaliser un commerce inter état, selon l'article 151, Annexe du décret do 5.741/06. Par ailleurs, des efforts sont également effectués pour décentraliser les pouvoirs de l'union Fédérale. Des groupes de travail interministériels s'attèlent également à revoir la législation sanitaire pour les produits candidats à l'obtention d'une indication géographique.

¹⁵ Sistema brasileiro de inspeção de produto de origem animal – mars 2006

III.3. Gouvernance et impact territorial des IG sur le développement

Sylvander et Marty (2000) définissent la notion de gouvernance comme l'effet de la coopération entre acteurs privés et publics au sein d'un réseau localisé de production. Elle résulte d'un ensemble de démarches individuelles collectives, de coopération entre acteurs (institutionnels, représentants professionnels et entreprises), d'apprentissage et de définition de normes et de règles de concurrences et de coordination propres. Elle est donc déterminée par le type d'acteurs impliqués, leur motivation, leurs façons de définir les rapports entre eux. Ces modes de gouvernance peuvent être de trois types : sectoriel, territorial ou mixte. Dans les démarches à la logique sectorielle est assez rare, mais elle existe. Dans ce cas, les acteurs sont avant tout intéressés par le développement des produits sous IG et vise une captation de plus-value. Dans une logique territoriale, les objectifs des acteurs sont d'abord de définir une stratégie par rapport au développement des activités économiques locales, la survie des exploitations en place. Les travaux de Pacciani et *al.* (2001) mettent montrent que ces logiques peuvent être repérées à partir de l'analyse de plusieurs critères : les normes, la concurrence, les acteurs impliqués la filière (amont et aval), le rôle des acteurs externes, la recherche d'une proposition de développement durable.

On pourrait croire, au premier abord, que la production de *Canastra* répond parfaitement à la logique territoriale, comme un produit traditionnel, familial, en proie à des difficultés d'adéquation aux normes. Toutefois, l'étude de terrain de la coordination entre les acteurs, l'organisation de la filière, nous emmènerait plus à considérer un modèle de transition. L'exemple des producteurs de *Medeiros* démontre la volonté de certains acteurs à valoriser leur production et leur territoire. Ainsi, dans une logique territoriale, de valorisation de la production en relation avec l'espace, avec un affinage réfléchi, et une sélection des produits selon leur qualité, les producteurs *mineiro* vont se scinder en deux groupes. Le risque est alors d'avoir une filière avec deux logiques - sectorielle et territoriale-, un produit avec deux gammes de qualités et deux clientèles distinctes. Reste à savoir si la véritable à solution est de chercher à émuler l'ensemble des producteurs ou à pousser le noyau à innover et chercher l'indication géographique sans les autres. La forte pression industrielle et l'inadéquation sanitaire des producteurs forgent une volonté institutionnelle de pasteurisation de la matière première. Or la pasteurisation du lait supprimerait toute relation entre le produit final et le milieu naturel

dans lequel évoluent les animaux. C'est face à ces menaces externes que quelques producteurs, des fonctionnaires et l'association Agri-Fert perçoivent les Indications Géographiques : comme l'unique moyen de préserver cette tradition, ce savoir-faire et surtout ces emplois. Le fromage est pour la majeure partie des 2 096 producteurs l'unique source de revenu. C'est dans ce sens qu'apparaît l'enjeu de la mise en place d'une Indication Géographique, dans d'un maintien du tissu social du bassin producteur. Le positionnement de la filière Canastra est finalement assez conflictuelle au sens où elle se veut territoriale dans un contexte légal, organisationnel et institutionnel brésilien qui se veut sectoriel. La politique territoriale semble désarticulée de la politique de valorisation des produits.

La filière café est très organisée. Les producteurs de café sont regroupés en associations, coopératives, les actions sont étroitement coordonnées avec l'entreprise de torréfaction et les clients. Le système de certification élaboré par les producteurs de café et le CACCER garantit l'origine, la qualité et la traçabilité du produit. Il ne s'agit plus d'un produit artisanal vendu sur le seuil de la ferme mais d'un réseau industriel, ou chaque acteur assume une fonction déterminée.

La logique sectorielle transparait à chaque maillon de la chaîne. Toutefois, les usines de torréfaction ne vendent pas au consommateur européen un produit basique, elles vendent un café spécifique, un café brésilien *do Cerrado*, un goût, des arômes, une illusion. Au final, la stratégie commerciale fait recours au territoire pour une meilleure du produit

La nature de ces deux constructions d'indication géographique conduit à des impacts territoriaux distincts. Le premier impact territorial que l'on pourrait citer dans le cadre d'une protection du fromage *da Canastra* est que l'indication géographique est une condition vitale à moyen et long terme à la pérennité de nombreux agriculteurs. Actuellement, les phénomènes de concurrence illégale que l'on observe sur le marché, cette usurpation de réputation sans compter les difficultés pour adhérer aux normes sanitaires portent atteinte aux agriculteurs, dévalorisent le produit sur le marché allant jusqu'à compromettre la réputation du produit aux yeux du consommateur. *«Il est important de comprendre que le futur des populations rurales dépend chaque fois plus des articulations municipales aptes à diagnostiquer les vocations du territoire qu'elles partagent, à formuler un plan de développement micro régional et viabiliser son*

financement grâce à l'appui incontournable des sphères gouvernementales supérieures » (Veiga, 2003, p.12).

Le café *do Cerrado* démontre un impact territorial différent au sens où la valeur ajoutée consentie est utilisée pour diffuser et soutenir la marque « café *do Cerrado* ». Cette divulgation permet à la région de bénéficier de constants investissements dans le processus de production et dans la revalorisation du café.

La mise en place des IG au Brésil s'adresse à quel type d'agriculture. Les mises aux normes imposées par le gouvernement, quelle que soit la production, tentent à exclure la production familiale. Une adéquation à la loi et la mise en place d'une IG demandent de gros investissements. Le Ministère de l'Agriculture propose un soutien financier pour aider l'agriculture familiale sous la forme de crédits mais est-ce bien suffisant ? De plus, le mot d'ordre est la sécurité alimentaire est exigible mais pourquoi s'attacher à la standardisation et à la reproductibilité ? On ne peut exiger d'un vin, d'un fromage, d'une *cachaça*, d'un produit fermenté vivant qu'il soit identique au cours du temps, des saisons, des conditions climatiques.

Conclusion

Aujourd'hui malgré la reconnaissance de produits comme indications géographiques, trois à ce jour, le Brésil manque encore de discussions de maturité et de maîtrise de ce nouvel outil que sont les indications géographiques. Il faut penser les indications géographiques comme un patrimoine national et collectif, une protection d'un produit, d'un producteur, d'une communauté. et non comme un moyen de valorisation, d'agrégation de valeur au produit car cela ne suffit pas. Et dans ce sens, peuvent apparaître d'éventuels opportunistes voulant s'approprier et bénéficier des avantages donnés par les indications géographiques, construisant des associations ouvertes au plus « offrants » en raison d'un système institutionnel inefficace -« *nous allons obtenir un produit de bonne qualité et le producteur va recevoir le même gain qu'auparavant ? Il ne va avoir aucune agrégation, de revenu et quoi qu'il arrive, la valeur va être transférée pour un autre secteur de la chaîne, aux intermédiaires, les vendeurs, les intermédiaires.* ».

les différents éléments discutés dans cette communication confirme la nécessité d'avoir des politiques publiques à l'écoute des acteurs des filières et des territoires. Le Brésil doit discuter et ouvrir un débat pour tous ses citoyens éviter une appropriation hégémonique ou sectorielle des indications de provenance et dénominations d'origine. Accessible à tous les types de producteurs, l'indication géographique doit aussi bénéficier aux agriculteurs familiaux en leur apportant de meilleures conditions d'accès aux marchés.

Les études de cas du café et du fromage mettent en évidence comment se sont organisées les filières. Dans le cas du café, les pouvoirs économiques et politiques en place ont facilité la création de mécanismes et structures dans le cadre de la reconnaissance officielle de l'indication de provenance. La multiplication des maillons de la filière, les exigences en terme de qualité ont presque rendu industrielle l'essence de la production de ce produit et pourtant ce sont encore de petits producteurs qui sont impliqués dans le CACCER et qui tentent d'obtenir la certification en améliorant leurs conditions et leurs techniques au quotidien.

En ce qui concerne le fromage, une inadéquation sanitaire et une absence de cohésion entre les acteurs ralentissent le processus d'organisation de la filière. En effet, la filière fromage de Minas Gerais n'a pas encore obtenu de reconnaissance au niveau des Etats et encore moins du gouvernement fédéral. C'est le paradoxe de ce exemple, le fromage doit suivre un modèle de production exigeant tout en étant même temps attentif à la non-exclusion des producteurs.

La notion d'indication géographique est souvent reliée aux questions d'éducation des consommateurs. Cela dit les producteurs, les acteurs des territoires, les acteurs politiques doivent aussi avoir conscience de la nécessité de préserver sa culture, les modes de traditionnels de production, l'environnement. Les indications géographiques seraient alors le reflet d'une nouvelle organisation du secteur, de la protection d'un patrimoine collectif, un moyen de renforcement des tissus sociaux ruraux et non pas uniquement une meilleure rémunération d'une qualité spécifique, éventuellement source d'exclusion

Bibliographie

BERARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHESNAY P., ROUSSEL B., [2005], « Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française », *Revue Vertigo- revue en sciences de l'environnement*, vol 6, n°1, juin, p.1-12. <http://www.vertigo.uqam.ca>.

Empresa de Assistência Técnica e extensão rural do Estado de Minas Gerais. Disponible sur : http://www.emater.mg.gov.br/site_emater/Main.asp
[page consultée le 12 mars 2006]

DUTFIELD G., [2005], *L'Afrique et l'économie de la tradition*, Fondation pour l'innovation, 75007 Paris, France www.fondapol.org. 45 pages, accédé le 30 septembre 2005.

FARINA M.M.Q., NUNES R., MONTEIRO G.F. de A, [2004], « Supermarkets and their impacts on the Agrifood System of Brazil : the competition among retailers» in 88 th EAAE seminar “*Retailing and Producer-Retailer Relationships in the Food Chain*” Paris (France), 5 – 6 Mai 2004. 11 p.

Federação da Agricultura e Pecuária do estado de Minas Gerais. *Indicadores do agronegócio, Minas*. Disponible sur ;
<http://www.faemg.org.br/Content.aspx?Code=251&ParentPath=None;9;1281>
[page consultée le 12 mars 2006]

FERREIRA LUIZ DE ALMEIDA E., ROBERTO FERNANDES M., 2004. *caracterização da microregião da Canastra como produtora do queijo Minas artesanal*. Novembre 2004.

Food and Agriculture Organization of the United Nations. FAO Statistical Database. *Agriculture, Livestock Primary, milk*. Disponible sur :
<http://faostat.fao.org/faostat/servlet/XteServlet3?Areas=21&Items=1780&Elements=51&Years=2005&Format=Table&Xaxis=Years&Yaxis=Countries&Aggregate=&Calculate=&Domain=SUA&ItemTypes=Production.Livestock.Primary&language=EN>
[page consultée le 13 mars 2006]

GUIVANT J. S., [2003], «Os supermercados na oferta de alimentos orgânicos: apelando ao estilo de vida ego-trip», *Ambiente & sociedade*, Unicamp, Campinas, v. VI, n. 2, p. 63-82.

Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística. Disponible sur : <http://www.ibge.gov.br>
[page consultée le 16 janvier 2006]

Instituto Nacional da Propriedade Industrial, *Regula direitos e obrigações relativos à propriedade industrial, lei nº 9.279 de 14 de maio de 1996*. Disponible sur :
<http://www.inpi.gov.br/>
[page consultée le 22 janvier 2006]

JAKUBASZKO R., 2005. Competência no agronegócio tem nome: Café do Cerrado. *In Revista DBO Agrotecnologia*. [em ligne], p. 30. Disponible sur:
http://www.portaldbo.com.br/agrotecnologia/imagens/pdfs/mat_1308.pdf
[page consultée en janvier 2005]

MALUF, R. S., Carneiro M. J. T., [2005], «Multifuncionalidade da agricultura familiar», *Cadernos do CEAM*, Brasília, v. V, n. 17, p. 43-58.

SOUZA, M. C. M., SAES, M. S. M., OTANI, M. N., 2000. Pequenos produtores e o segmento de cafés especiais no Brasil: uma abordagem preliminar. *In "Globalisation et développement local : enjeux pour l'agriculture familiale"*. Santiago, Chili, 27-29 novembre 2000. Disponible sur:
<http://www.rimisp.cl/ifsa/php/simposio/documentos/255.pdf>
[page consultée le 17 juin 2005]

SYLVANDER B., BARJOLLE D., ARFINI F., [2000], *The Socio-Economics of Origin Labelled Products in Agro-Food Supply Chains: Spatial, Institutional and Co-ordination Aspect*, Paris, INRA, Economie et Sociologie Rurales, Actes et Communications.

SYLVANDER B, ALLAIRE G, BELLETI G, MARESCOTTI A, et al, [2005], « les dispositifs français et européens de protection de la qualité et de l'origine dans le contexte OMC : justifications générales et contextes nationaux », communication pour *le symposium international « territoires et enjeux du développement régional »* Lyon, 9 – 11 mars. 22 p.

SYLVANDER B., THEVENOD-MOTTET E., SMITH A., JULLIEN B., 2005. Controverses et négociations en Europe et dans le monde. *In Colloque international de restitution de recherche sur les Indications et Appellations d'Origine géographiques (Produits agricoles et alimentaires d'origine : enjeux et acquis scientifiques)*, Paris, 17-18 novembre 2005.

VEIGA, J.E. da, 2003. Empreendedorismo rural: uma primeira aproximação. *Relatório de pesquisa*. São Paulo, 2003. Disponible sur:
http://www.econ.fea.usp.br/zeeli/Textos/ultimos_trabalhos/%5B2003-09%5DEMPREENDEDORISMO_RURAL_1a_aproximacao.htm
[page consulte le 17 juin 2005]

WILKINSON J, [2000], « Distintos enfoques e debates sobre a produção familiar no meio rural », *Agroecol.e Desenv.Rur.Sustent.*, Porto Alegre, v.1, n 3, jul/set. p 22-30

WILKINSON, J. [2004], « A Agricultura Familiar ante o Novo Padrão de Competitividade do Sistema Agroalimentar na América Latina », *Estudos Sociedade e Agricultura*, Rio de Janeiro, v. 1, n. 21, p. 62-87.